DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 du PLAN LOCAL DE L'URBANISME

entre lac et montagnes
HAUTE - SAVOIE

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°3-2-a	PROCEDURES	
	Mise à jour bâti	ELABORATION PLU
Echelle : 1/5 000ème	Décembre 2014	30 Mai 2016

MODIFICATION SIMPLIFIEE

MS		MS
MS2	24 septembre 2018	MS
MS3		MS

Conception
territoires demain

Géomètre Expert
Gilbert JEAN-DIS GEO
Cabinet de Géomètres - Experts
Géomètre du Gouvernement - Expertise
Immeuble "Le Zeus Tertiaire" - Avenue Jean-Jaurès - 74130 PRINGY
Tél : 04 50 68 17 17 - Fax : 04 50 68 17 18 - gilbert@jean-dis.com

Aravis GEO
Géomètre Expert
Cabinet Gilbert JEAN-DIS

Fond Cadastral : Origine Cadastre (C)Direction du L'Ain réservée - Diffusion B.D.D. 74 - Reproduction interdite

Dessiné : 23/09/13 - Mr Marco SITTA
Revu : 05/11/14 - Mr Marco SITTA

Cachet conforme par le Maire et, ce jour dûre annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018, approuvant la Modification Simplifiée N°2 du PLU.
LANDA.
Le Maire,
Catherine HAUETTE

LEGENDE

ZONAGE

Zones urbaines:

- UH1 — Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- UH2 — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu
- UH3 — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, à vocation d'accueil d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UH4 — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, soumis à OAP
- UHL — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif
- UEv — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques
- UEv2 — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques, à règlement alternatif
- UEv3 — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques relevant de l'assainissement collectif à moyen terme

Zones à urbaniser:

- 1AUH — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation de confortement du Chef-lieu, soumise à OAP
- 1AUHL — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif, soumise à OAP
- 1AUEv — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation spécifique d'activités économiques soumise à OAP
- 2AUEv — Zone d'urbanisation future à long terme à vocation de confortement du Chef-lieu

Zones agricoles:

- A — Zone agricole
- Ag — Secteur de gestion des alpages

Zones naturelles:

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur de gestion d'un équipement touristique (camping et caravanage)

AUTRES

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- Emplacement réservé
- 1 — Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

- Mixité sociale: secteurs (de neuf) et îlots-opé

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- STECAL N° 1

Divers

- Bâtment d'exploitation agricole
- Bâtment nouveau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface (ha) ou linéaire (m)
1	Aménagement et sécurisation du carrefour Route des Villards	Commune	59 m²
2	Réalisation d'un chemin piéton (lieu-dit Serge).	Commune	280 ml
3	Réalisation d'un accès au secteur du Nord-Ouest (lieu-dit Serge).	Commune	72 m²
4	Réalisation d'un accès au secteur du Nord-Sud.	Commune	4 50 m²
5	Aménagement et sécurisation de la route des Lovins.	Commune	2160 ml
6	Aménagement de la Tuvoère de type piège à embâcles (longueur 35m ; largeur 15 à 13m).	Commune	2 26 m²
7	Aménagement et extention d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif (dont gestion de la STEP existante et partiellement d'un arrêt de transport en commun).	Commune	33 29 m²
8	Aménagement d'un chemin d'accès à la STEP des Vernaysz (lieu-dit place-forme).	Commune	343 ml

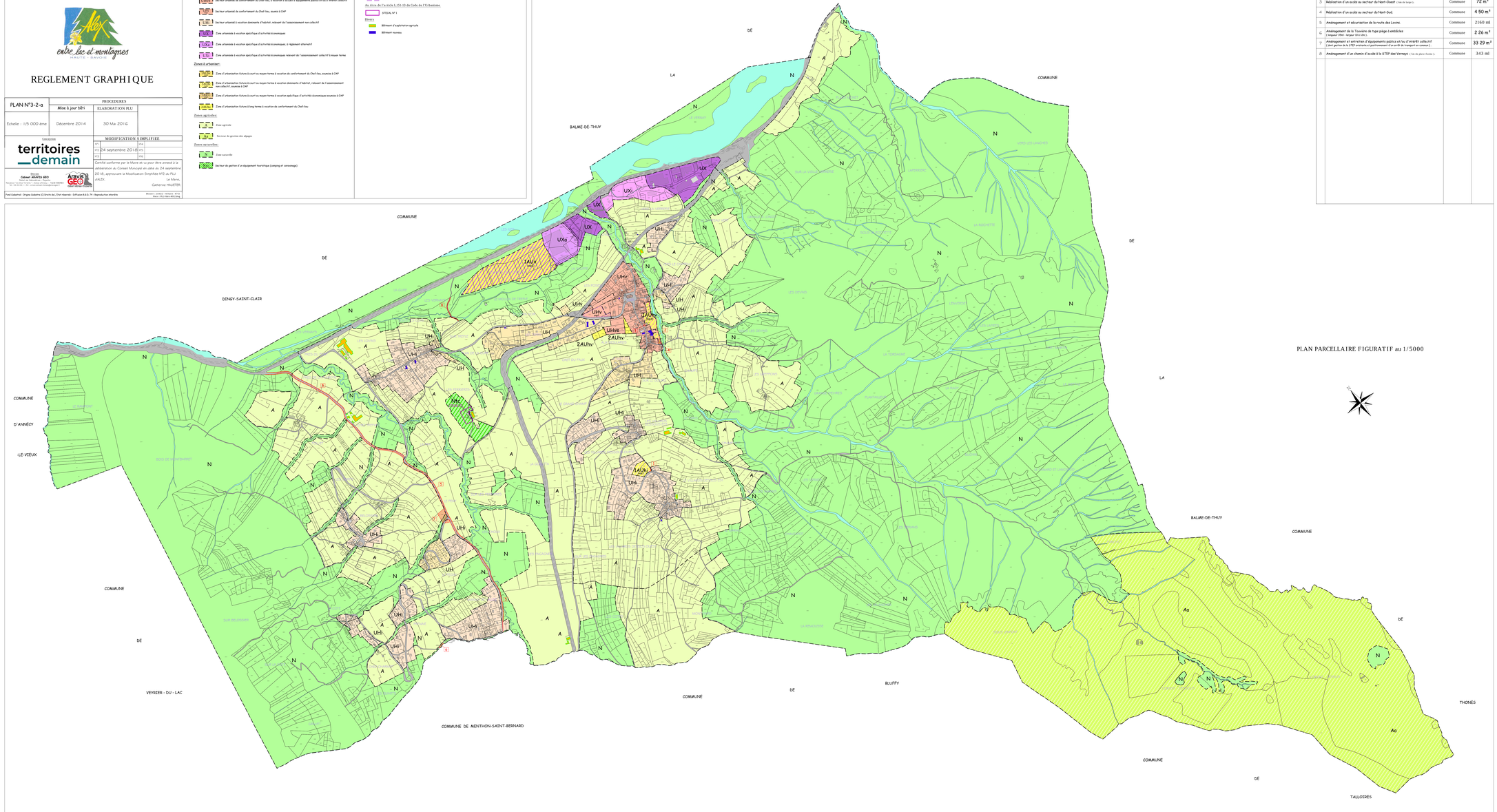

PLAN PARCELLAIRE FIGURATIF au 1/5000